

Direction du Rayonnement Culturel et Economique

Service des Moyens Administratifs

DÉCISION DU MAIRE

N° : 23D 217

DOMAINE : 8.9 Culture

**Objet : contrat de cession de droits de représentation – SA du théâtre Palais Royal
- Pièce de théâtre « l’embarras du choix » - Samedi 2 décembre 2023 à 20 h 30**

Le Maire,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal n°21051002 du 10 mai 2021 portant délégations d’attributions du conseil municipal au maire ;

Vu le projet de contrat de cession de droits de représentation d’une pièce de théâtre ci-annexé établi entre la SA du théâtre du Palais Royal et la commune de Marignane ;

Considérant que la prestation d’animation proposée s’inscrit pleinement dans la politique culturelle de la ville ;

DÉCIDE :

- **D’autoriser** la signature du contrat de cession de droits de représentation portant sur une pièce de théâtre « L’embarras du choix » avec la SA du Palais-Royal - le samedi 2 décembre 2023 à 20 h 30 – Théâtre Molière ;
- **Que** le montant de la prestation s’élève à 16 774,50 € T.T.C dont le règlement s’opèrera après service fait.
- **Que** la dépense sera inscrite au budget 2023 nature 6042 service 2290.

Fait à Marignane, le 27 NOV. 2023

Le Maire,
Éric LE DISSÈS



Cet acte peut faire l’objet d’un recours gracieux auprès de la Mairie ou d’un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille par courrier ou par saisine dématérialisée, via l’application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.